Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260305-21_2026-DE

21-2026
Nomenclature : 7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 février 2026

Date d'affichage
09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Blot, Serra, Gillet-Pesson, Boutheloup, Orain, Foliard, Dugué, Viscart, Thébault, Veillaux, Vergnaud, Chardin

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Piquion

Procuration de M. Cervi à Mme Viscart

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

21-2026 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant un excédent d'exploitation de **413 266.48 €**, il est proposé de transférer 243 266.48€ de ce résultat en investissement au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi : **246 266.48 €** à la section investissement du budget primitif 2026 à l'article 1068 ;
- **DÉCIDE** de laisser **170 000 €** en recette de fonctionnement (002) au budget primitif 2026.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

